
Traité sur le commerce des armes
Onzième Conférence des États Parties
Genève, 25–29 août 2025

RAPPORT SUR LE PROGRAMME DE PARRAINAGE DU TCA POUR LA PÉRIODE 2024/2025

INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été préparé par le Secrétariat du TCA en tant qu'administrateur du programme de parrainage du TCA, conformément à la décision de la Quatrième Conférence des États Parties (CEP4) au Traité sur le commerce des armes (TCA).
2. Ce document couvre les opérations du programme de parrainage du TCA pour la période suivant immédiatement la Dixième Conférence des États Parties (CEP10) et s'étendant jusqu'à la Onzième Conférence des États Parties (CEP11).
3. La première partie du rapport propose une présentation générale du contexte du programme de parrainage du TCA. La deuxième partie fait le point sur la situation financière du programme de parrainage du TCA au 25 juillet 2025. La troisième partie présente une synthèse des demandes de parrainage reçues et approuvées par le programme de parrainage du TCA.

CONTEXTE

4. La Quatrième Conférence des États Parties (CEP4) a décidé de confier au Secrétariat du TCA la gestion du programme de parrainage du TCA à partir de la CEP4 (voir paragraphe 34 du rapport final de la CEP4 qui s'est tenue du 20 au 24 août 2018 [ATT/CSP4/2018/SEC/369/Conf.FinRep.Rev1]). La CEP4 a également

« demandé au Secrétariat et au Comité de gestion d'élaborer les protocoles nécessaires régissant l'administration du programme de parrainage du TCA par le Secrétariat du TCA, en consultation avec les États Parties et les États Signataires, notamment un protocole pour guider le processus de sélection du programme de parrainage du TCA afin de garantir la transparence, l'efficacité et l'impartialité des travaux du programme » (paragraphe 34 du rapport final).

5. Conformément à cette directive, le Secrétariat du TCA et le Comité de gestion ont élaboré un *projet de directives administratives pour le programme de parrainage du TCA*, décrivant l'objectif du programme de parrainage du TCA et son fonctionnement, ainsi que des annexes exposant les principes généraux de sélection des candidats et des protocoles financiers régissant l'utilisation des fonds. La CEP5 a examiné et adopté le projet de directives administratives pour le programme de parrainage du TCA.

SITUATION DU FINANCEMENT DU PARRAINAGE

6. Le Secrétariat du TCA a ouvert un compte bancaire dédié au programme de parrainage du TCA en octobre 2018 et a lancé des appels à contributions annuels au programme de parrainage du TCA entre le 18 octobre 2018 et le 1er novembre 2024 dans le but de collecter des fonds pour le programme de parrainage.

7. Au 25 juillet 2025, le Secrétariat du TCA avait reçu des contributions volontaires de la part de dix (10) États donateurs, à savoir l'Allemagne, l'Australie, le Canada, l'Irlande, les Pays-Bas, les Philippines, le Portugal, la République de Corée, la Suède et la Suisse. À ce jour, le fonds de parrainage a reçu un montant total de **1 536 643,21 USD** (voir l'annexe A).

8. Le programme de parrainage du TCA a parrainé 14 délégués pour qu'ils participent aux réunions des groupes de travail du TCA, qui se sont tenues du 25 au 28 février 2025. Le coût total du parrainage des 14 délégués parrainés s'est élevé à 51 848 USD¹. Le coût moyen de parrainage de chaque délégué était de 3 703 USD.

9. Le programme de parrainage du TCA n'a pas été mis en œuvre pour la réunion informelle préparatoire à la CEP11 en mai 2025, étant donné que cette réunion s'est tenue en personne avec un format hybride permettant aux délégués de participer à distance.

10. Au 25 juillet 2025, le programme de parrainage du TCA avait autorisé 20 délégués à participer à la CEP11 devant se dérouler du 25 au 29 août 2025. Le coût total du parrainage des 20 délégués pour participer à la CEP11 ne sera connu qu'après la Conférence. Il est toutefois estimé à environ 74 060 USD **Error! Bookmark not defined.**

DEMANDES DE PARRAINAGE POUR LE CYCLE DE LA CEP11

11. Le 6 décembre 2024, le Secrétariat du TCA a lancé son premier appel à candidatures pour le programme de parrainage à la participation aux réunions des groupes de travail du TCA. L'appel à candidatures a été adressé aux États qui avaient été invités à s'inscrire aux réunions des groupes de travail du TCA de février 2025 avant le 3 janvier 2025. Le Secrétariat du TCA a lancé son deuxième et dernier appel à candidatures au programme de parrainage le 28 mai 2025, avec une date limite fixée au 27 juin 2025.

12. Dans le cadre du processus de candidature, les États ont été invités à désigner un seul délégué à parrainer et à soumettre un formulaire de candidature dûment rempli, une *note verbale* confirmant la désignation du délégué et une copie du passeport du délégué désigné.

13. À la date limite fixée pour le premier appel à candidatures, le Secrétariat du TCA avait reçu 31 demandes pour participer aux réunions des groupes de travail du TCA (prévues du 25 au 28 février 2025). Par la suite, trois candidats ont retiré leur demande. Le Secrétariat du TCA a également reçu 53 candidatures pour assister à la CEP11 (devant se dérouler du 25 au 29 août 2025).

14. Le même processus de sélection des candidats au parrainage a été appliqué à chaque tour. Le processus de sélection comportait les étapes suivantes : dans un premier temps, le Secrétariat du TCA a dressé une liste restreinte de candidats admissibles au parrainage. Dans un deuxième temps, le Secrétariat du TCA a soumis la liste restreinte des candidats admissibles au parrainage aux donateurs

¹ À l'exclusion des frais administratifs.

pour examen et considération afin de s'assurer que la liste des délégués à parrainer respectait les conditions imposées par les donateurs. Le Secrétariat du TCA a ensuite communiqué les résultats du processus de sélection à tous les candidats et a entamé les préparatifs logistiques en vue de leur participation aux réunions concernées.

SOUTIEN AUX DÉLÉGUÉS PARRAINÉS

15. En plus d'organiser les vols, l'hébergement et les indemnités journalières prévues dans les protocoles financiers associés aux directives administratives, le Secrétariat du TCA a également organisé une séance d'information d'une demi-journée le 24 février 2025 à l'intention des délégués parrainés, soit la veille des réunions des groupes de travail du TCA. Cette réunion préalable a permis aux délégués de se rencontrer et de se saluer avant les réunions. Elle a été l'occasion d'une présentation du programme de parrainage et de leurs droits dans le cadre du programme, du Traité et du travail à accomplir en amont de la réunion à venir, du Fonds d'affectation volontaire et de son processus de candidature. Les délégués ont pu y rencontrer le Président de la Conférence et d'autres agents du TCA. Cette rencontre a également permis de s'assurer que les délégués avaient reçu leurs indemnités journalières dans leur intégralité au début de la semaine.

PRÉSENTATION DES DÉLÉGUÉS PARRAINÉS

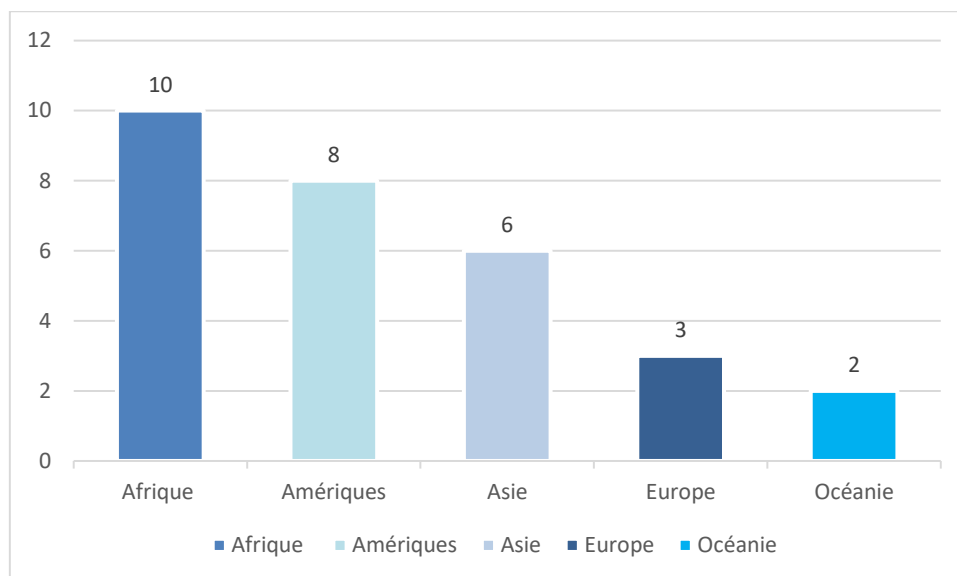
16. Les critères appliqués à la sélection des candidats au parrainage portaient sur : la prise en compte du statut OCDE-CAD ; une représentation régionale équitable ; la parité des sexes ; le statut vis-à-vis du TCA ; et l'expertise et le rôle du candidat, notamment le fait que l'État demandeur soit membre ou titulaire d'un quelconque comité ou organe subsidiaire. Une analyse de ces considérations est fournie ci-dessous tandis qu'une comparaison du nombre de candidats dans chaque catégorie par rapport au nombre de délégués parrainés dans chaque catégorie figure à l'Annexe C.

Analyse OCDE/CAD

17. La plupart des États qui ont reçu un parrainage pour participer à des réunions au cours du cycle de la CEP11 figurent sur la liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD pour 2024–2025. Neuf (9) des 29 États bénéficiaires du parrainage appartiennent à la catégorie des « pays les moins avancés » ou PMA (31 %) ; trois (3) sont des pays et territoires à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (10 %) ; quinze (15) sont des pays et territoires à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (52 %) et les deux (2) restants ne figurent pas sur la liste du CAD (7 %).

Synthèse régionale

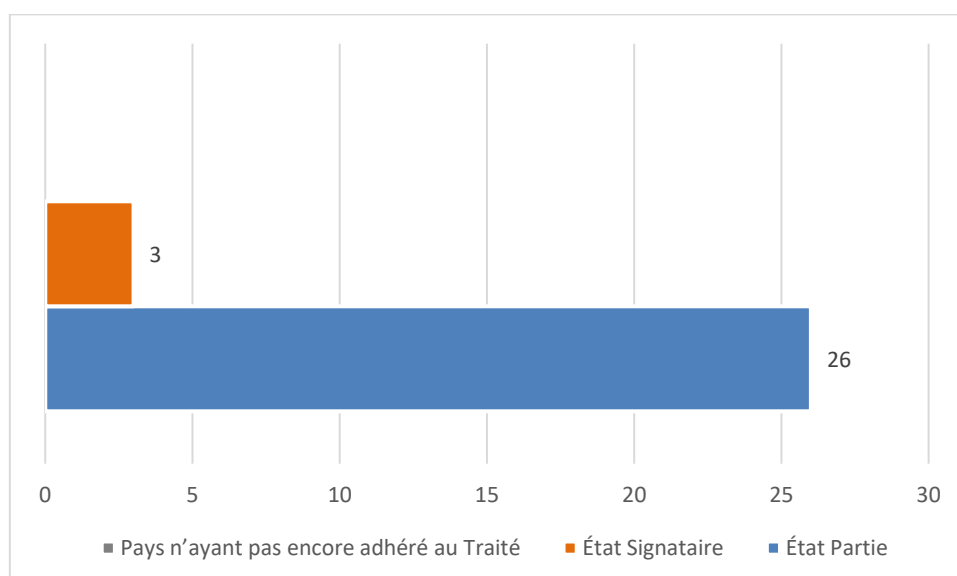
Graphique 1. États ayant reçu un parrainage : par région



18. Le graphique 1 donne un aperçu de l'ensemble des délégués qui ont été parrainés pour participer à des réunions au cours du cycle de la CEP11, par région. **Au total, 34 délégués de 29 États² ont reçu un parrainage du programme de parrainage du TCA au cours du cycle de la CEP11.** Comme le montre le graphique 1, dix (10) de ces États sont africains (34 %) ; huit (8) font partie de la région des Amériques (28 %) ; six (6) font partie de la région Asie (21 %) ; trois (3) sont européens (10 %) et deux (2) appartiennent à la région Océanie (7 %).

Statut vis-à-vis du TCA

Graphique 2. États ayant reçu un parrainage : classés en fonction de leur statut vis-à-vis du TCA



² Certains États ont été parrainés pour participer à plusieurs réunions dans le cycle de la CEP11.

19. Le graphique 2 illustre le fait que, sur les 29 États ayant reçu un financement de parrainage pour participer à des réunions au cours du cycle de la CEP11, vingt-six (26) sont des États Parties au TCA (90 %) et trois (3) sont des États Signataires (10 %).

Considérations relatives à la parité des sexes

20. Parmi les 34 représentants qui ont reçu un parrainage au cours du cycle de la CEP11, 18 sont des hommes (53 %) et 16 des femmes (47 %).

Rôle des candidats

21. L'un des délégués parrainés pour assister à la Onzième Conférence des États Parties (CEP11), M. Adam Adamu Alhassan BONAA, sera le Président du Forum d'échange d'informations sur le détournement (DIEF) pendant cette même CEP11.

CONCLUSION

22. En résumé, depuis que le Secrétariat du TCA a commencé à administrer le programme de parrainage du TCA en septembre 2018, ce programme a reçu un total de **1 536 643,21 USD** en contributions volontaires. Ces dernières ont été utilisées comme suit : 200 786 USD pour le cycle de la CEP5, 73 884 USD pour le cycle de la CEP6, 11 846 USD pour le cycle de la CEP7, 306 034 USD pour le cycle de la CEP8, 393 751 USD pour le cycle de la CEP9, 311 115 USD pour le cycle de la CEP10 et un montant estimé à 134 408 USD³ sera utilisé pour soutenir les délégués lors du cycle de la CEP11, sous réserve d'un rapprochement financier après la Conférence. Le Secrétariat du TCA prévoit d'affecter les fonds restants au programme de parrainage du TCA pour le cycle de la CEP12.

³ Ce chiffre inclut les frais administratifs, sous réserve d'un ultime rapprochement financier après la CEP11.

ANNEXE A. SITUATION FINANCIÈRE DU PROGRAMME DE PARRAINAGE DU TCA — FONDS REÇUS⁴

Contributions au programme de parrainage du TCA			
1	Australie	USD	66 738,19
2	Canada	USD	229 755,37
3	Allemagne	USD	455 012,65
4	Irlande	USD	28 442,00
5	Pays-Bas	USD	170 455,00
6	Philippines	USD	10 000,00
7	Portugal	USD	44 969,68
8	République de Corée	USD	160 000,00
9	Suède	USD	39 145,66
10	Suisse	USD	332 124,06
Total des contributions		USD	1 536 643,21

⁴ Le tableau comprend les contributions apportées au programme de parrainage du TCA depuis que la CEP4 en a confié l'administration au Secrétariat du TCA (c'est-à-dire, depuis le 25 août 2018).

ANNEXE B. PROGRAMME DE PARRAINAGE DU TCA — SITUATION FINANCIÈRE

ÉTAT INTÉRIMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU PROGRAMME DE PARRAINAGE		
RECETTES		
Contributions reçues en 2019	USD	320 563,60
Contributions reçues en 2020	USD	459 708,57
Contributions reçues en 2021	USD	144 619,75
Contributions reçues en 2022	USD	192 636,38
Contributions reçues en 2023	USD	216 965,66
Contributions reçues en 2024	USD	98 621,60
Contributions reçues en 2025	USD	103 527,65
Autres recettes	USD	0,00
Recettes totales	USD	1 536 643,21
DÉPENSES		
Dépenses totales pour le cycle de la CEP5 (2019)	USD	200 786,00
Dépenses totales pour le cycle de la CEP6 (2020)	USD	73 884,00
Dépenses totales pour le cycle de la CEP7 (2021)	USD	11 846,00
Dépenses totales pour le cycle de la CEP8 (2022)	USD	306 034,00
Dépenses totales pour le cycle de la CEP9 (2023)	USD	393 751,00
Dépenses totales pour le cycle de la CEP10 (2024)	USD	311 115,00
Dépenses estimées pour le cycle de la CEP11 (2025)	USD	134 408,00
Dépenses totales	USD	1 431 824,00
EXCÉDENT NET (Fonds disponibles)	USD	104 819,21

ANNEXE C. PROGRAMME DE PARRAINAGE DU TCA — COMPARAISON DES CANDIDATS ET DES DÉLÉGUÉS PARRAINÉS PAR RAPPORT AUX CRITÈRES DE SÉLECTION

Réunion →		Réunions des groupes de travail		CEP11		TOTAL	
Critères de sélection ↓		Candidats	Délégués parrainés	Candidats	Délégués parrainés	Candidats	Délégués parrainés
Statut établi par le CAD	PMA	13	4	23	6	36	10
	Autres pays à faible revenu	0	0	0	0	0	0
	Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure	4	1	9	3	13	4
	Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure	9	7	16	9	25	16
	Ne figurant pas sur la liste du CAD	2	2	5	2	7	4
	Sous-total	28	14	53	20	81	34
Région	Afrique	17	4	26	7	43	11
	Amériques	3	3	14	6	17	9
	Asie	6	5	8	4	14	9
	Europe	2	2	2	1	4	3
	Océanie	0	0	3	2	3	2
	Sous-total	28	14	53	20	81	34
Statut vis-à-vis du TCA	État Partie	23	13	44	18	67	31
	État Signataire	4	1	6	2	10	3
	Pays n'ayant pas encore adhéré au Traité	1	0	3	0	4	0
	Sous-total	28	14	53	20	81	34
Sexe	Hommes	18	7	40	11	58	18

	Femmes	10	7	13	9	23	16
	<u>Sous-total</u>	<u>28</u>	<u>14</u>	<u>53</u>	<u>20</u>	<u>81</u>	<u>34</u>